

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 - ORGANISATION

Le club d'Hossegor Echecs organise le 31^e Open International Landes Côtes Sud, du 23 au 25 mai 2026 dans la salle du Trinquet, 19 avenue du centre, 40150 Soorts-Hossegor.

1.1 Responsable du tournoi

Le directeur du tournoi est M. Hugues DE BEAUPUY.

1-2 Arbitrage

L'arbitrage est assuré par M. Pierre LAPEYRE, Arbitre Fédéral Elite 2.

Article 2 – REGLES

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces règles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

2.1 Forfait

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 30 minutes après le début de chaque ronde.

2.2 Nulle par accord mutuel

Sauf accord de l'arbitre, les joueurs ne peuvent pas proposer de nulle à leur adversaire avant le 40^e coup joué et achevé.

2.3 Bye

Un joueur peut prendre un seul « BYE » lors des 5 premières rondes, c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant un demi-point (0,5 point). Pour cela il doit prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente.

2.4 Moyens de Communication

Les joueurs ne sont pas autorisés à utiliser un moyen de communication durant les parties. Les téléphones portables ne devront émettre aucun son ni lumière. L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

Article 3 - TOURNOI

3.1 Appariements

Les appariements se font au système suisse en 7 rondes.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence.

Les appariements sont effectués à partir du logiciel Sharly Chess. Les appariements sont officiellement affichés 15 minutes avant le début des rencontres.

3.2 Cadence de jeu

Les parties se joueront en 1h30 avec un ajout de temps de 30 secondes par coups pour la totalité de la partie.

3.3 Horaires

Pointage:	samedi	23 mai	08h00 - 9h00
Ronde 1 :	samedi	23 mai	09h30
Ronde 2 :	samedi	23 mai	13h30
Ronde 3 :	dimanche	24 mai	09h00
Ronde 4 :	dimanche	24 mai	13h30
Ronde 5 :	dimanche	24 mai	18h00
Ronde 6 :	lundi	25 mai	09h00
Ronde 7 :	lundi	25 mai	13h30

3.4 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :

Gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, cumulatif puis performance.

Pour le premier départage, le logiciel enlève la valeur la plus faible et le calcul se base sur [l'ancienne méthode de calcul du score ajusté](#).

Article 4 – PARTICIPANTS

4.1. Droits d'inscriptions

L'inscription est gratuite pour les GMI, MI, GMF, MIF, les membres de [l'Équipe de France « Élite » Jeunes](#), les champions et championnes de France jeunes en titre et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve de confirmer leur inscription à l'organisation au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Tarif U20 et plus : 50 €

Tarif U18 et moins ainsi que les étudiants : 30 €

Tarif U20 et plus d'Hossegor : 25 €

Tarif U18 et moins ainsi que les étudiants d'Hossegor : 15 €

4.2 Inscriptions

Les participants français doivent être en possession d'une licence A à la FFE. Les joueurs non licenciés A en début de tournoi devront prendre cette licence au club Hossegor Echecs.

Les joueurs étrangers doivent être en possession d'un numéro d'identifiant FIDE. Les inscriptions sont limitées à 100 joueurs inscrits.

4.3. Comportement des joueurs

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait ou abandon non justifié fera l'objet d'une enquête administrative et sera signalé au Directeur Juridique de la DNA pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les blancs en cas de nulle) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde « r » doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde « r+2 ». Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8-C.0.04.2 LA).

Les joueurs s'engagent à conserver, sur le lieu du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse) et devant la porte d'accès à la salle. Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi, une salle étant réservée à cet effet, l'accès en sera interdit aux joueurs n'ayant pas conclu leur partie. Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.

4.4. Respect du règlement

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement et la Charte du Joueur d'Echecs en s'inscrivant au 31^e Open International Landes Côte Sud.

Article 5 – PRIX

5.1. Attribution des prix

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables. Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant. Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

5.2. Liste des prix

La liste des prix est affichée dans la première moitié du tournoi.

Article 6 - DIVERS

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

6.2 Responsabilité

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats (parkings).

L'arbitre

Pierre LAPEYRE

L'organisateur

Hugues De BEAUPUY